

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N° 2022-03-005

10 mars 2022

Approbation des procès-verbaux de la réunion du Conseil d'administration du 27 janvier 2022 et de la consultation électronique du Conseil d'administration du 10 au 17 février 2022

Le Conseil d'administration de France compétences,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 6123-5, R. 6123-8, R. 6123-10 et R. 6123-12,

Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration de France compétences, notamment son article 3,

Après en avoir délibéré le 10 mars 2022,

Décide :

Article 1

Le procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 27 janvier 2022 est approuvé.

Article 2

Le procès-verbal de la consultation du Conseil d'administration par voie électronique du 10 au 17 février 2022 est approuvé.

Article 3

La présente délibération sera publiée sur le site internet de France compétences.

Fait à Paris,

Le 10 mars 2022,

Pierre DEHEUNYNCK
Président du Conseil d'administration par intérim

